



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5353>

BDS 57 : le procès de Richard renvoyé au 2 février

- BDS - Les actions BDS -



Date de mise en ligne : mercredi 25 janvier 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Une centaine de manifestants-tes se sont rassemblés devant le TGI de Metz à partir de 12h ce 24 janvier où le président du Comité BDS 57 était déféré pour une prétendue "discrimination" au nom de la loi de 1881 sur la presse qui décidément sert à tout.











Et qui "discrimine"-t-il ? TEVA, une très grosse entreprise pharmaceutique israélienne qui inonde le monde de médicaments génériques. Empêche l'industrie pharmaceutique palestinienne de se développer, et omet de mettre des notices en arabe pour les Palestiniens.

Le comité BDS 57 avait informé par courrier nominal des pharmaciens pour attirer leur attention sur les agissements de TEVA et leur signaler qu'il était possible de vendre d'autres génériques.

A ce procès, seule TEVA s'était constituée partie civile.

Pour une fois, on n'y a vu ni le CRIF, ni la Licra, ni l'avocat Golnadel ni leurs amis qui poursuivent à tour de bras, comme à Mulhouse, ceux qui appellent à boycotter les produits israéliens, et les services, soit tous les produits soit pour certains seulement les produits issus des territoires occupés. Mais comment les distinguer ?

Très récemment le gouvernement français a exigé que les commerces indiquent clairement l'origine des produits quand ils viennent des colonies, par exemple avec mention "territoire occupé", "colonies", ou "Palestine" ! Le gouvernement français sera-t-il mis en examen pour "discrimination" ? N'a-t-il pas boycotté le Mexique après l'assassinat de centaines d'étudiants ? Sans parler du boycott mondial de l'Afrique du sud contre l'apartheid.

Rappelons que ce boycott d'Israël a été lancé par 170 organisations palestiniennes et repris dans le monde entier. C'est la réponse non-violente de la société civile mondiale au colonialisme, et à l'apartheid de l'État d'Israël. En effet ni l'ONU, ni l'Union européenne ni les États dits démocratiques ne font respecter le droit contre les gouvernements israéliens. Et maintenant que Trump est président, après les 38 milliards de dollars versés par Obama, -et 200 millions à la Palestine-, tout est à craindre comme l'établissement de l'ambassade US à Jérusalem, dont la zone est doit devenir capitale de la Palestine ; de même des centaines de logements vont encore être construits et l'aile d'extrême-droite du gouvernement propose d'annexer la colonie de Maale Adoumin, ce qui couperait la Cisjordanie en deux, empêchant tout État palestinien continu et viable.

Les amis de la Palestine et de Richard étaient venus de nombreux endroits. Du Luxembourg proche, de Metz et Nancy, de Strasbourg, de Besançon, d'Albertville, de Paris, etc. Les associations, syndicats et partis progressistes étaient tous représentés comme on le voit sur les photos.

Trois prises de parole ont eu lieu, de BDS 57, de BDS national et de l'UJFP. Europalestine était bien représenté sans avoir été invité à parler.

A 14h tout le monde s'est dirigé vers le tribunal. Il a fallu un certain temps, vu l'affluence, pour passer les contrôles, déposer les papiers d'identité, puis la salle, pas très grande, s'est vite remplie au point que plusieurs ont dû rester debout.

On a attendu, puis les juges qui avaient d'abord fait entrer un justiciable encadré par des gendarmes, l'ont fait ressortir. Richard a été appelé à la barre, accompagné par son avocate Me Glock. Mais en moins de cinq minutes, la Cour a décidé de renvoyer le procès en hésitant sur la date du renvoi, fixé finalement le 2 février. Le motif invoqué étant que la procureure n'aurait pas eu le temps de prendre connaissance du mémoire en défense !

On peut se demander si la vraie raison ne serait pas dans le nombre imposant de supporters de Richard, avec l'espoir que le 2 février ils seront moins nombreux...Un défi à relever, donc !

PROCES TEVA à METZ le 24 janvier 2017.

Prise de parole au nom de la campagne BDSFRANCE devant le TGI

Nous sommes rassemblés devant ce tribunal pour soutenir notre camarade Richard Srogosz, accusé d'avoir envoyé une lettre à des pharmaciens de Metz, lettre qui leur apportait des informations sur l'entreprise israélienne, TEVA, société multinationale qui propose des médicaments génériques dans un grand nombre de pays.

Cette action du Collectif BDS messin s'inscrivait dans le cadre d'une campagne plus large conduite en France et dans beaucoup d'autres pays, la campagne internationale BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions), campagne qui prend de l'ampleur année après année.

Il n'est peut être pas inutile de rappeler que la campagne BDS a été lancée en 2005, suite à l'appel de 170 organisations émanant de la société civile palestinienne. Elle rappelle tout à fait la campagne de boycott menée contre l'apartheid en Afrique du Sud dans les années 1980.

La campagne internationale BDS ne vise pas une population, mais elle a pour objectif de mettre un terme à l'impunité d'Israël, en forçant cet Etat à respecter les droits des Palestiniens. La campagne BDS cherche au final à obliger nos propres gouvernements à prendre de légitimes sanctions pour imposer à Israël la seule issue pour cette région : l'application du droit international, le respect de plusieurs dizaines de résolutions internationales, dont par exemple la dernière (2334) votée le 23 décembre dernier par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Pourquoi le boycott des produits TEVA ? Existe-t-il une relation entre cette entreprise israélienne et la politique d'apartheid conduite par Israël à l'encontre du peuple palestinien ?

TEVA est la plus grande entreprise pharmaceutique israélienne et le leader mondial en matière de médicaments génériques. TEVA vend 80% de ses produits à l'export, ce qui représente 10% des exportations industrielles d'Israël : sa contribution au budget de l'Etat israélien est donc importante.

La multinationale TEVA est largement présente dans les publicités sur les médias en France, et dans la propagande des organisations sionistes. La réussite de l'entreprise TEVA est ainsi largement utilisée pour promouvoir une image positive d'Israël. Une entreprise comme TEVA est un parfait outil de propagande : médicaments de qualité à des prix compétitifs, succès d'une entreprise israélienne sur la scène mondiale : une très belle image qui fait oublier que cette entreprise est développée dans un pays qui agresse un autre peuple ...

En effet, l'entreprise israélienne TEVA impacte négativement la vie des Palestiniens et c'est assez facile de le montrer :

- *TEVA contribue par son apport financier à l'Etat d'Israël, au financement des opérations militaires à Gaza et au développement de la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.*
- *Israël impose de fait les médicaments TEVA au marché captif palestinien, avec des notices d'emploi non rédigées en arabe le plus souvent. Par ailleurs, le développement de la production pharmaceutique palestinienne est pratiquement impossible et l'accès aux soins des Palestiniens est largement perturbé au quotidien : entraves à la circulation par de nombreux check-points, difficultés d'accès aux hôpitaux, prix de vente élevés des médicaments TEVA, impossibilité d'importer des médicaments d'autres pays....*
- *Enfin, TEVA a enrôlé des centaines de pharmaciens français pour alimenter Pharm'Adom, une caisse d'aide à Israël bénéficiant du statut fiscal des fondations en France.*

Il est clair pour nous, militants de BDSFrance, que l'implication de TEVA dans l'oppression économique et sanitaire des Palestiniens justifie la campagne de boycott de cette entreprise par les consommateurs, et s'inscrit pleinement dans les objectifs de BDSFRANCE et de la campagne internationale BDS.

La campagne BDS est un mouvement citoyen et non violent, qui combat tous les racismes, y compris l'antisémitisme. Elle ne vise pas une population, mais elle dénonce la complicité d'une entreprise avec un gouvernement qui conduit depuis plusieurs dizaines d'années une politique criminelle d'apartheid, imposée à l'ensemble des Palestiniens : ceux qui vivent dans les territoires occupés, ceux de Gaza qui vivent sous blocus, les Palestiniens israéliens qui sont discriminés, et enfin les millions de réfugiés qui sont interdits de retour dans le pays d'où ils ont été chassés.

La bataille du boycott gagne du terrain. Des victoires peuvent être clairement attribuées en 2016 aux actions conduites par les collectifs BDS actifs en France et dans beaucoup d'autres pays.

Je vous propose de passer en revue les succès indéniables obtenus par la campagne BDS au cours de l'année 2016 :

- ▶ Sous la pression de dizaines de groupes de base et de députés du parlement européen, Frederica Mogherini, la haute représentante de l'UE, a clairement déclaré que le boycott était un droit.
- ▶ Ce droit au boycott a également fait l'objet de plusieurs communiqués. Des organisations européennes de défense des droits de l'homme, des Eglises, des syndicats et des partis politiques ont appelé l'UE à soutenir le droit au boycott, de même que la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), Amnesty international et l'Internationale Socialiste.
- ▶ Dans le domaine du boycott culturel, plusieurs artistes ont compris les demandes de la campagne BDS, en renonçant par exemple à se produire en Israël.
- ▶ Dans le domaine du boycott académique ou universitaire, le droit au boycott a été reconnu et mis en oeuvre de diverses façons par des milliers d'universitaires et de collectifs étudiants présents dans des Universités : en GB, en Italie, en Norvège, au Brésil, au Chili, au Canada, dans certains pays arabes du golfe et dans plusieurs universités américaines

Dans le domaine du désinvestissement, plusieurs succès sont à noter :

- ▶ Des multinationales ont décidé de désinvestir de l'Etat israélien : la société française Orange a finalement laissé tomber sa filiale israélienne Partner, après une intense campagne BDS conduite en Egypte et surtout en France.
- ▶ Plusieurs organisations internationales se désinvestissent de G4S, société britannique spécialisée dans la sécurité et active en Israël : la Grande Bretagne elle même (sous la pression de syndicats britanniques) a désinvesti et plusieurs pays ont annulé des contrats important avec G4S.

D'autres ralliements et succès sont à noter :

- ▶ Des syndicats français ont rejoint la campagne BDS : après le syndicat Solidaires déjà membre de BDSfrance, 3 groupes de la CGT ont rejoint BDS en 2016 : La Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la CGT, la CGT Educ'action et la CGT INRA.
- ▶ En décembre 2016, une semaine d'action mondiale a été organisée pour dénoncer l'implication de l'entreprise Hewlett-Packard, dans les violations des droits de l'Homme par Israël. Cette semaine d'action a été lancée dans 100 villes sur six continents. En France, des collectifs BDS ont conduit des actions spécifiques dans une dizaine de villes pour dénoncer la complicité de l'entreprise HP.
- ▶ En décembre dernier également, des actions ont été conduites par les collectifs BDS français dans le cadre de la campagne sur l'embargo militaire. L'éventualité d'achat par la France du drone Skylark de la société israélienne Elbit Systems a été dénoncée. Début janvier, le gouvernement français a décidé de ne pas acheter le drone israélien : il est juste de penser que les actions conduites par les collectifs BDS ont pris leur part dans ce choix.
- ▶ Enfin, beaucoup de collectivités se sont déclarées en faveur du Boycott des biens et services des colonies israéliennes : en Norvège, en Irlande du Nord, en Uruguay, au Maroc et bien sûr en France.
- ▶ A l'instar de dizaines de municipalités Espagnoles qui se sont déclarées « libres de l'apartheid israélien », 4 villes françaises ont adopté un vœu pour le boycott des produits des colonies israéliennes ou pour dénoncer la criminalisation des militants BDS : Bondy et Ivry sur Seine en région parisienne, mais aussi Clermont-Ferrand et Saint-Pierre des corps. Des vœux analogues sont attendus en 2017.

Les succès et la mobilisation de la campagne BDS sont importants, y compris dans notre pays, et en dépit des nombreuses intimidations dont sont l'objet beaucoup de militants, comme ici à Metz. Nous affirmons notre droit à appeler au boycott et nous déplorons que la France soit un des seuls pays à tenter d'interdire le boycott chaque fois que la politique d'Israël est mise en cause.

Il est de notre responsabilité de citoyens d'informer et de responsabiliser tous les acteurs français concernés à un titre ou à un autre par l'activité néfaste d'une société, fut-elle israélienne : c'est ce que le collectif BDS57 a souhaité dénoncer en 2015 à Metz, en écrivant à des pharmaciens à propos de l'entreprise TEVA.

Nous nous déclarons entièrement solidaires des actions conduites par le Collectif BDS57. Nous demandons l'abrogation de mesures répressives indignes d'une démocratie, mesures qui portent atteinte à la liberté d'expression et visent à terme toute forme de revendication politique, syndicale ou simplement citoyenne !

Nous demandons le retrait des circulaires Alliot-Marie et Mercier prises en 2010 et 2012, textes qui invitaient à tous les procureurs de la République d'engager des poursuites pénales contre toute personne qui appelle les consommateurs à ne pas acheter de produits israéliens. Ces circulaires ne sont toujours pas abrogées.

De nombreuses plaintes ont été déposées envers des militants BDS depuis plusieurs années, pour une bonne part d'entre eux, les procureurs ont abandonné les poursuites. La plupart des procès qui se sont tenus ont conduit à la relaxe des militants et nous espérons qu'il en sera de même à Metz.

Mobilisons-nous pour dire à ceux qui nous accusent qu'ils ne feront jamais taire notre solidarité avec le peuple palestinien en tentant de criminaliser les actions militantes et citoyennes.

De qui se moque-t-on ?

- Alors que Israël raille la dernière résolution de l'ONU qui condamne pourtant la colonisation et qu'aucune sanction n'est prise contre cet état hors la loi, ce sont les militants qui appellent au boycott d'Israël pour le respect de la justice, qui sont traduits devant les tribunaux en France !

La mobilisation de la société civile française est nécessaire et légitime, en dépit des menaces et des intimidations.

Nous demandons la relaxe pour Richard, président du collectif BDS 57, militant de la cause palestinienne et membre de l'Union Juive Française pour la Paix !